



PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2019 du Conseil de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue tenue au Centre Harpell, situé au 60, rue Saint-Pierre. Lors de cette séance, sont présents :

Madame le Maire, Paola Hawa
Madame la conseillère Dana Chevalier
Messieurs les conseillers Ryan Young, Francis Juneau, Denis Gignac.

Monsieur le Directeur général Martin Bonhomme.

Monsieur Michael Finnerty, trésorier.

Messieurs les conseillers Tom Broad et Yvan Labelle sont absents.

Madame le Maire Paola Hawa agit comme présidente de la présente séance.

Madame la greffière, Catherine Adam agit comme secrétaire de la présente séance.

Le commandant du poste de quartier numéro 1, monsieur Éric Breton assiste à la présente séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

03-065-19 Ouverture de la séance

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Dana Chevalier

D'ouvrir la séance ordinaire du 11 mars 2019. Il est 19 h 30.

Adoptée à l'unanimité.

03-066-19 Ordre du jour

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Dana Chevalier

D'adopter l'ordre du jour ci-dessous.

Adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

- 03-065-19 Ouverture de la séance
- 03-066-19 Ordre du jour

2. Période de questions allouée aux personnes présentes**3. Adoption de procès-verbaux du conseil**

- 03-067-19 Adoption de procès-verbaux

4. Patrouille municipale

- 03-068-19 Modification de la signalisation conformément au règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement

5. Développement communautaire**6. Urbanisme**

- 6.1. Demandes de modification au zonage assujetties à l'approbation d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE) et demandes de permis de construction assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

- 03-069-19 PIIA – 8 rue Garden City
- 03-070-19 PIIA – 43 A rue Perrault
- 03-071-19 PIIA – 61-65 rue Sainte-Anne

- 6.2. Paiement ou cession de terrains à des fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels

- 6.3. Autres sujets

7. Services techniques

- 7.1. Autorisation de dépenses.

- 7.2. Conclusion de contrats

- 03-072-19 Octroi de contrat – travaux de réfection des infrastructures de la rue Legault (de la rue Sainte-Élisabeth à la rue Saint-Paul)
- 03-073-19 Octroi de contrat –collecte et transport des matières recyclables 2019-2021, plus deux années d'option - regroupement Sainte-Anne-de-Bellevue et Senneville

- 7.3. Acceptation de plans

- 7.4. Réception de travaux

- 7.5. Autres sujets

- 8. Environnement**
- 9. Développement économique et touristique**
- 10. Finances**
 - 10.1. dons / promotions / aides financières
 - 10.2. Autres sujets
 - 03-074-19 Adoption des comptes
 - 03-075-19 Participation à un dîner bénéfice au profit du Dispensaire diététique de Montréal
- 11. Administration et greffe**
 - 11.1. Conclusion, prolongation et renouvellement de contrats ou de mandats
 - 11.2. Opérations Immobilières
 - 11.3. Autres sujets
 - 03-076-19 Demande relative à l'implantation d'un nouvel arrêt d'autobus d'EXO sur la rue Sainte-Anne
- 12. Ressources humaines**
 - 12.1. Contrats et ententes
 - 12.2. Autres sujets
 - 03-077-19 Adoption de la majoration de la grille salariale de 2% pour l'année 2019 pour les employés cadres de la Ville
- 13. Avis de motion, lecture et adoption de règlements**
 - 03-078-19 Adoption du règlement numéro 706-2 modifiant le règlement numéro 706 sur le traitement des élus municipaux pour l'année 2019
 - 03-079-19 Adoption du règlement numéro 755-3 modifiant le règlement numéro 755 concernant l'occupation du domaine public afin de modifier son champ d'application
 - 03-080-19 Adoption du règlement 769-5 modifiant le règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement afin d'ajouter une zone réservée aux détenteurs de vignettes commerçants saisonniers et de modifier les conditions d'émission des vignettes commerçants
 - 03-081-19 Adoption du règlement numéro 812 sur les chiens
- 14. Dépôt de documents**
- 15. Levée de la séance**
 - 03-082-19 Levée de la séance

2. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX PERSONNES PRÉSENTES

Il y a 6 personnes présentes.

Les principales questions ou commentaires formulés par les personnes présentes lors de la séance de questions qui s'est ouverte à 19 h 31 et s'est terminée à 19 h 52 se résument comme suit :

Résumé de l'objet principal de l'intervention	
1 ^{er} intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que les laisses pour chien rétractables sont permises par le règlement? La patrouille municipale appliquera-t-elle le règlement si elle constate l'utilisation d'une laisse rétractable d'une longueur dépassant 1,85 mètre? • Est-ce que l'application de ce règlement est rétroactive? • Pourquoi les bornes d'incendie ne sont pas au même niveau de priorité que les artères principales? Le dégagement des bornes d'incendie devrait être prioritaire.
2 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Mentionne que les villes liées ont toutes eu des augmentations de taxes locales de moins de 2 %, mais qu'à Sainte-Anne-de-Bellevue, l'augmentation de la taxe locale a été de 13,9 %; Pourquoi la taxe locale a subi une telle augmentation? Pourquoi la taxe de l'agglomération a-t-elle été réduite? Mentionne que les taxes ont baissé dans plusieurs municipalités.
3 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Remercie le commandant de sa présence et lui demande s'il souhaite partager de l'information générale concernant les interventions récentes; • Mentionne que tous les regards des égouts pluviaux sont obstrués par de la glace sur la rue Meloche; • Recherche la personne responsable de la toponymie à Sainte-Anne-de-Bellevue afin que cette dernière complète les descriptions historiques de la provenance du nom des rues de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue; • Mentionne que les onglets sur le site Internet de la Ville ne lui permettent pas de consulter le budget, souhaite savoir quand cela sera rétabli;
4 ^e intervenant Résident de Sainte-Anne-de- Bellevue	<ul style="list-style-type: none"> • Remerciement à toute l'équipe pour le déneigement des rues de la Ville; • Mentionne qu'elle aurait souhaité rencontrer son conseiller en personne puisqu'elle y a écrit à trois reprises.

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL

03-067-19 Adoption de procès-verbaux

ATTENDU QUE la greffière a préparé les documents suivants :

1. Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 février 2019;
2. Le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 14 février 2019;

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter les procès-verbaux ci-dessus mentionnés et préparés par la greffière de la Ville.

Adoptée à l'unanimité.

4. PATROUILLE MUNICIPALE

03-068-19	Modification de la signalisation conformément au règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement
------------------	---

ATTENDU QUE l'article 7 du règlement numéro 769 autorise le conseil à modifier la signalisation par résolution;

ATTENDU QUE l'administration municipale recommande au conseil de modifier la signalisation relative aux autorisations et interdictions de stationnements dans le secteur sur de la Ville;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac

Appuyé par Ryan Young

D'autoriser l'administration municipale à procéder :

- au retrait des panneaux de signalisation limitant le stationnement à 2 heures du lundi au vendredi entre 7 h et 23 h et interdisant le stationnement entre 23 h et 7 h, sauf détenteurs de vignette ;
- et en remplacement des panneaux retirés, à l'installation de panneaux de signalisation limitant le stationnement à 2 heures entre 7 h et 1 h le lendemain et interdisant le stationnement entre 1 h et 7 h, excepté les véhicules munis d'un permis émis par la Ville, en forme d'hexagone, de carrée et de triangle;

Adoptée à l'unanimité.

5. DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

6. URBANISME

6.1. **DEMANDES DE MODIFICATION AU ZONAGE ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) ET DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION ASSUJETTIES À L'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)**

03-069-19	PIIA – 8 rue Garden City
------------------	---------------------------------

3788

ATTENDU QUE le propriétaire du bâtiment situé au 8, rue Garden a déposé une demande de permis de rénovation afin de remplacer la porte et les fenêtres situées sur la façade principale du bâtiment par des fenêtres à guillotine de couleur noire et par une porte vitrée de couleur rouge;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujetti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA* ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 13 février 2019 et recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA, pour l'immeuble situé au 8 rue Garden City ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'entériner la recommandation du CCU datée du 13 février 2019.

D'approuver la demande PIIA pour l'immeuble situé au 8, rue Garden City pour le permis de rénovation permettant le remplacement de la porte et des fenêtres situées en façade principale, par des fenêtres à guillotine de couleur noire et par une porte vitrée de couleur rouge.

Adoptée à l'unanimité.

03-070-19 PIIA – 43 A rue Perrault

ATTENDU QUE le propriétaire du bâtiment situé au 43 A, rue Perrault a déposé une demande de permis de rénovation afin de remplacer la porte et les fenêtres situées sur la façade principale du bâtiment par des fenêtres à battants de couleur blanche et par une porte vitrée de couleur blanche;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujetti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA* ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 13 février 2019 et recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA, pour l'immeuble situé au 43 A, rue Perrault;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Francis Juneau
Appuyé par Denis Gignac

D'entériner la recommandation du CCU datée du 13 février 2019.

D'approuver la demande PIIA pour l'immeuble situé au 43 A, rue Perrault pour le permis de rénovation permettant le remplacement de la porte et des fenêtres situées sur la façade principale du bâtiment par des fenêtres à battants de couleur blanche et par une porte vitrée de couleur blanche.

Adoptée à l'unanimité.

03-071-19 PIIA – 61-65 rue Sainte-Anne

ATTENDU QUE le propriétaire du bâtiment situé au 61-65, rue Sainte-Anne a déposé une demande de permis de rénovation pour l'installation de quatre auvents de mêmes largeurs que les ouvertures du rez-de-chaussée, fabriqués d'un tissu de couleur noire ;

ATTENDU QUE le bâtiment est situé dans un secteur assujéti au *Règlement numéro 798 sur les PIIA* ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a évalué la demande lors de sa rencontre du 13 février 2019 et recommande au conseil municipal d'approuver la demande de PIIA, pour l'immeuble situé au 61-65 rue Sainte-Anne;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Francis Juneau

D'entériner la recommandation du CCU datée du 13 février 2019.

D'approuver la demande PIIA pour l'immeuble situé au 61-65 rue Sainte-Anne pour le permis de rénovation permettant l'installation de quatre auvents de mêmes largeurs que les ouvertures du rez-de-chaussée, fabriqués d'un tissu de couleur noire.

Adoptée à l'unanimité.

**6.2. PAIEMENT OU CESSION DE TERRAINS À DES
FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU
D'ESPACES NATURELS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

6.3. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7. SERVICES TECHNIQUES

7.1. AUTORISATION DE DÉPENSES.

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.2. CONCLUSION DE CONTRATS

**03-072-19 Octroi de contrat – travaux de
réfection des infrastructures de la
rue Legault (de la rue Sainte-
Élisabeth à la rue Saint-Paul)**

ATTENDU la résolution 08-250-18, datée du 20 août 2018, autorisant le rejet de toutes les soumissions déposées dans le cadre de l'appel d'offres public pour les travaux de réfection de la rue Legault (de la rue Sainte-Élisabeth à la rue Saint-Paul) et autorisant l'administration municipale à lancer un nouvel appel d'offres public;

- ATTENDU QUE les travaux de réfection des infrastructures de la rue Legault sont prioritaires conformément au Plan d'intervention sur les réseaux d'eau potable, d'égouts et de voirie (Ville de Montréal, mai 2015);
- ATTENDU QUE les travaux seront financés par les règlements d'emprunt numéro 804 et 810 ;
- ATTENDU QUE les travaux de réfection des infrastructures de la rue Legault sont admissibles à une subvention dans le programme PRIMEAU volet 2, dont la promesse d'aide financière a été autorisée et signée par le ministre;
- ATTENTE QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes le 14 février 2019;
- ATTENDU la recommandation du *Groupe-Conseil Génipur* quant à l'octroi du contrat pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Legault au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie *Ali Excavation inc*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Francis Juneau

D'octroyer le contrat au montant 1 621 975,32 \$, taxes incluses, à la compagnie *Ali Excavations inc.* pour les travaux de réfection des infrastructures de la rue Legault (de la rue Sainte-Élisabeth à la rue Saint-Paul).

D'autoriser la dépense de 1 621 975,32 \$, taxes incluses, répartie comme suit :

- 484 616 \$ à même le règlement d'emprunt numéro 804;
- 449 420 \$ à même la subvention du programme PRIMEAU volet 2 ;
- 687 939,32 \$ à même le règlement d'emprunt numéro 810.

Adoptée à l'unanimité.

03-073-19 Octroi de contrat –collecte et transport des matières recyclables 2019-2021, plus deux années d'option - regroupement Sainte-Anne-de-Bellevue et Senneville
--

- ATTENDU QUE le contrat de collecte et de transport des matières recyclables prend fin le 31 mars 2019;
- ATTENDU la résolution 11-337-18 autorisant l'entente de regroupement entre la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et le Village de Senneville afin de procéder à un appel d'offres public pour la collecte et le transport des matières recyclables;
- ATTENTE QUE les soumissions suivant l'appel d'offres public ont été ouvertes à l'Hôtel de Ville le 28 février 2019;

ATTENDU la recommandation de l'ingénieur en génie civil et développement durable quant à l'octroi de contrat pour la collecte et le transport des matières recyclables au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Environnement routier NRJ;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'octroyer le contrat au montant 216 417,92 \$, taxes incluses, à la compagnie *Environnement routier NRJ inc.* pour la collecte et le transport des matières recyclables pour une durée ferme de 2 ans, soit du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021, plus deux années d'option pour la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue.

D'autoriser une dépense pour l'année 2019 au montant de 96 065,00 \$, taxes incluses, à même le poste budgétaire de 02-451-00-436 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

7.3. ACCEPTATION DE PLANS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.4. RÉCEPTION DE TRAVAUX

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

7.5. AUTRES SUJETS

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

8. ENVIRONNEMENT

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette section.

10. FINANCES

10.1. DONS / PROMOTIONS / AIDES FINANCIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

10.2. AUTRES SUJETS

03-074-19 Adoption des comptes

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Dana Chevalier

3792

D'approuver le paiement des comptes suivants :

+Journal des déboursés en date du 12 février 2019 au 11 mars 2019;	<u>4 564 282,93\$</u>
+Liste des comptes fournisseurs en date du 28 février 2019;	<u>4 303 840,25 \$</u>
Total :	<u>8 868 123,18 \$</u>
Masse salariale (brut) incluant celle des élus au 22 février 2019;	<u>203 490,40 \$</u>

Adoptée à l'unanimité.

**03-075-19 Participation à un dîner bénéfique
au profit du Dispensaire diététique
de Montréal**

- ATTENDU QUE cet évènement est organisé par des étudiants en diététique de l'Université McGill;
- ATTENDU QUE les fonds amassés seront remis au Dispensaire diététique de Montréal;
- ATTENDU QUE cette organisation communautaire accompagne les femmes enceintes en situation de vulnérabilité en leur offrant un support de nutrition sociale pour favoriser la santé optimale du nourrisson;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'autoriser madame la conseillère Dana Chevalier à participer au dîner bénéfique au profit du Dispensaire diététique de Montréal le 20 mars 2019 de 12 h à 14 h.

D'autoriser la dépense de la somme de 50 \$ pour l'inscription au dîner et le remboursement des frais de déplacement à même les postes budgétaires 02-110-00-315 et 02-110-00-310 du fonds général.

Adoptée à l'unanimité.

11. ADMINISTRATION ET GREFFE

**11.1. CONCLUSION, PROLONGATION ET
RENOUVELLEMENT DE CONTRATS OU DE
MANDATS**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.2. OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

11.3. AUTRES SUJETS**03-076-19 Demande relative à l'implantation d'un nouvel arrêt d'autobus d'EXO sur la rue Sainte-Anne**

- ATTENDU QU' EXO a formulé une requête à la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue afin d'établir un site adéquat pour un nouvel arrêt d'autobus sur la rue Sainte-Anne, du côté nord ;
- ATTENDU QUE les critères utilisés pour le choix de l'emplacement de l'arrêt d'autobus exigent une distance d'au moins 60 pieds d'un arrêt d'autobus de la STM;
- ATTENDU QUE si l'arrêt d'autobus est adjacent à la voie de circulation, l'autobus a besoin d'une longueur de 30 pieds de dégagement et que si l'arrêt d'autobus exige à l'autobus de quitter la voie de circulation, l'autobus a besoin d'un dégagement d'une longueur de 75 pieds;
- ATTENDU QUE les deux sites proposés par EXO nécessitent le retrait de nombreuses cases de stationnement existantes sur la rue Sainte-Anne ;
- ATTENDU QUE l'offre de stationnement dans le secteur sud est un enjeu majeur pour les commerçants de la rue Sainte-Anne et l'aménagement exigü des rues du centre-ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;
- ATTENDU QUE le conseil souhaite supporter la mission de EXO et de la STM d'offrir un service de transport en commun efficient et efficace pour sa population vieillissante;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Francis Juneau

D'encourager EXO à effectuer une demande auprès de la STM et de l'appuyer dans ses démarches, afin qu'EXO obtienne une autorisation exceptionnelle d'implanter un arrêt d'autobus commun sur la rue Sainte-Anne, côté nord, à l'intersection de la rue Saint-Pierre, dans le but de bien desservir la population en offre de transport en commun tout en limitant la perte d'espace de stationnement dans son secteur commercial prisé.

Adoptée à l'unanimité.

12. RESSOURCES HUMAINES**12.1. CONTRATS ET ENTENTES**

Aucun point n'est inscrit à l'ordre du jour pour cette sous-section.

12.2

AUTRES SUJETS

03-077-19 Adoption de la majoration de la grille salariale de 2% pour l'année 2019 pour les employés cadres de la Ville

ATTENDU QU' au budget 2018, une augmentation de 2 % est prévue;

ATTENDU la recommandation du directeur général à l'effet de majorer l'échelle salariale des employés cadres de 2%;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

D'approuver la majoration de la grille salariale de 2 % pour l'année 2019, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019.

Adoptée à l'unanimité.

13. AVIS DE MOTION, LECTURE ET ADOPTION DE RÉGLEMENTS**03-078-19 Adoption du règlement numéro 706-2 modifiant le règlement numéro 706 sur le traitement des élus municipaux pour l'année 2019**

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (R.L.R.Q., c. T-11.001), la municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue a adopté le 27 mars 2006 un règlement fixant la rémunération annuelle de base de ses membres;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a annoncé que l'allocation de dépenses des élus, qui était jusqu'à maintenant non imposable, deviendra imposable au même titre que le traitement, et ce, dès le 1^{er} janvier 2019 ;

ATTENDU QU' en conséquence, il y a lieu de modifier le règlement numéro 706 concernant le traitement des élus municipaux pour l'année 2019 afin d'équilibrer la rémunération nette des membres du conseil à un montant équivalent à ce qu'ils recevaient au 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE pour l'année 2019, la rémunération annuelle de base du maire passe de 28 109 \$ à 34 474 \$ et celle de chaque conseiller passe de 9 370 \$ à 11 491 \$;

ATTENDU QUE l'allocation de dépense de madame le maire a atteint le plafond de 16 767 \$, pour l'année 2019, aucune allocation de dépense ne sera versée par l'agglomération à madame le maire cette année;

ATTENDU QUE l'allocation de dépenses du maire passe de 14 055 \$ à 16 767 \$ et celle des conseillers de 4 685 \$ à 5 746 \$;

3795

ATTENDU QU' ainsi la répartition de l'allocation de dépenses du maire sera couverte uniquement par la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue;

ATTENDU QU' une présentation du projet de règlement et un avis de motion ont préalablement été donnés par le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 11 février 2019, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Denis Gignac

D'adopter le règlement numéro 706-2 dont copie est jointe en annexe « A ».

Pour : Dana Chevalier
Ryan Young
Francis Juneau
Paola Hawa
Denis Gignac

Adoptée à l'unanimité.

03-079-19 Adoption du règlement numéro 755-3 modifiant le règlement numéro 755 concernant l'occupation du domaine public afin de modifier son champ d'application
--

ATTENDU QU' en vertu de l'article 29.19, 29.20, 29.21 et 29.22, de la *Loi sur les cités et villes*, toute municipalité locale peut par règlement régir l'occupation de son domaine public;

ATTENDU QU' il y a lieu d'apporter certaines modifications au règlement, notamment quant aux dispositions relatives à son application;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 11 février 2019, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Francis Juneau

D'adopter le règlement numéro 755-3, dont copie est jointe en annexe « B ».

Adoptée à l'unanimité.

03-080-19 Adoption du règlement 769-5 modifiant le règlement numéro 769 sur la circulation et le stationnement afin d'ajouter une zone réservée aux détenteurs de vignettes commerçants saisonniers et de modifier les conditions d'émission des vignettes commerçants

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les compétences municipales* et le *Code de la sécurité routière*, le Conseil adoptait à sa séance du 19 janvier 2015, le règlement portant le numéro 769 intitulé : « Règlement sur la circulation et le stationnement et abrogeant le règlement numéro 510 et ses amendements »;

ATTENDU QUE plus de quatre-vingts (80) vignettes sont délivrées aux travailleurs saisonniers entre le 1^{er} mai et le 31 août de chaque année;

ATTENDU QUE les places de stationnement sont limitées dans le centre-ville de Sainte-Anne-de-Bellevue et que le conseil souhaite bonifier l'offre de stationnement pour les touristes et visiteurs;

ATTENDU QUE la Ville loue un espace de stationnement à la gare du train du Réseau de transport métropolitain pour la saison estivale;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 11 février 2019, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Dana Chevalier
Appuyé par Francis Juneau

D'adopter le règlement numéro 769-5, dont copie est jointe en annexe « C ».

Adoptée à l'unanimité.

03-081-19 Adoption du règlement numéro 812 sur les chiens

ATTENDU les pouvoirs accordés à la Ville en vertu de la *Loi sur les compétences municipales* et la *Loi sur les cités et villes*;

ATTENDU QU' un avis de motion a préalablement été donné et un projet de règlement a été déposé par madame le maire, Paola Hawa, lors de la séance ordinaire du 11 février 2019, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Denis Gignac
Appuyé par Ryan Young

D'adopter le règlement numéro 812, dont copie est jointe en annexe « D ».

Adoptée à l'unanimité.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste des chèques émis et en circulation pour la période du 1^{er} février 2019 au 11 mars 2019;
- Liste des commandes du 1^{er} février 2019 au 28 février 2019;
- Procédure d'enregistrement des règlements numéro 802-1 et 811 décrétant des emprunts;
- Procès-verbal de correction pour la résolution 02-041-19 et la résolution 02-041-19 corrigée;
- Rapport d'activités du trésorier pour l'année 2018 conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

03-082-19 Levée de la séance

Il est proposé par Ryan Young
Appuyé par Francis Juneau

De lever la présente séance ordinaire. Il est 20 h 02.

Adoptée à l'unanimité.

Paola Hawa
Maire

Catherine Adam
Greffière

L'original du présent procès-verbal ainsi que les annexes et documents connexes sont conservés aux archives municipales, plus précisément dans le dossier numéro 0220-100-12868

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*, le procès-verbal du 11 mars 2019 a été présenté au maire dans les 96 heures, soit le _____ mars 2019.

Paola Hawa, Maire

Catherine Adam, Greffière